



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - MARS 2015

**AVEC SON PROGRAMME RESTART,  
TARKETT APPORTE UNE SOLUTION AUX ACTEURS DU BÂTIMENT  
POUR VALORISER LEURS DÉCHETS DE REVÊTEMENTS DE SOL**



Le recyclage  
par **Tarkett**

Le Groupe Tarkett, leader mondial des revêtements de sol, est un acteur historique qui innove depuis plus de 50 ans dans le développement de filières de recyclage des déchets industriels, chutes de pose et revêtements en fin de vie.

**Avec son programme mondial ReStart, le Groupe incite et accompagne tous les acteurs du bâtiment à développer la filière de collecte et de recyclage des revêtements de sol, et répondre ainsi à la réglementation européenne.**

## RESTART, LE SERVICE DE RECYCLAGE SIGNÉ TARKETT

La filière de valorisation ReStart s'organise autour de plusieurs étapes :

- La collecte des chutes de pose de revêtements de sol PVC sur les chantiers ou auprès de tous les intervenants (entreprises de pose, négoce, etc).
- Le tri au sein d'un centre agréé : Il garantit la qualité des chutes avant leur réintégration dans le processus de fabrication de nouveaux revêtements.
- Le recyclage et la valorisation\* au sein de l'usine Tarkett.



Pour garantir le bon fonctionnement de cette filière, le spécialiste s'est doté **d'un dispositif garant de la traçabilité.**

Dans ce cadre, Tarkett a développé un process complet avec un matériel de collecte dédié, un programme de formation adapté et un ensemble documentaire pour garantir la traçabilité des chutes.

*\* Les chutes deviennent ainsi de la matière première pour fabriquer de nouveaux revêtements de sol de qualité. 1 tonne de chutes de revêtements PVC permet de produire 1 000 m<sup>2</sup> de sous-couche de revêtement de sol.*

## LA FILIÈRE DE VALORISATION RESTART : UN ENJEU ÉCONOMIQUE POUR TOUS

Depuis le début de l'année 2015, le spécialiste des revêtements de sol a adapté son programme ReStart dans l'objectif de construire une filière de collecte et de valorisation financièrement intéressante pour chacun des acteurs. En proposant un service de recyclage complet, **Tarkett a pour ambition d'augmenter très significativement les volumes de chutes de revêtements de sol collectés et valorisés, avec un objectif de multiplier par cinq les volumes traités à l'horizon 2020.** Depuis 2010, année de lancement du programme en France, plus de 600 tonnes de chutes ont été collectées et plus de 420 tonnes recyclées.

Le Groupe **souhaite accompagner sur le long terme les acteurs du bâtiment dans le cercle vertueux du recyclage.** En adhérant au programme ReStart, les professionnels peuvent **gérer simplement et efficacement leurs chutes de pose grâce au dispositif complet proposé par Tarkett** (Cf encadré).

Par ailleurs, le modèle financier de ReStart leur permet de réduire le coût croissant de gestion de leurs chutes en DIB (Déchets Industriels Banals). Ce service leur offre également une alternative économiquement intéressante dans le cadre de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et de la fermeture progressive des centres d'enfouissement.



### Tarkett va plus loin :

Au-delà du recyclage des chutes de pose, Tarkett est également présent dans le recyclage des sols « arrachés » issus de la dépose. Les sols arrachés présentant en envers avec de la colle et du ragréage sont envoyés en Allemagne. Leur recyclage permet la fabrication de différents produits dérivés (éléments de signalisation routière, tuyaux souples...). Le leader des revêtements de sol est un acteur majeur dans le développement de cette filière portée par le Syndicat Français des Enducteurs Calandriers (SFEC).

## TARKETT DEVANCE LES EXIGENCES DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

**Tarkett s'associe à tous les acteurs du bâtiment pour valoriser 70 % des matières à l'horizon 2020 (article 11 de la Directive Européenne 2008/98/CE).**

ReStart est la solution pour pallier aux contraintes opérationnelles de l'ensemble des intervenants qu'ils soient maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de pose ou distributeurs.

### LE RECYCLAGE : UN AXE DE DIFFÉRENCIATION

**Les professionnels du bâtiment qui adhèrent au programme ReStart deviennent ainsi des acteurs de l'économie circulaire.**

En favorisant la valorisation des déchets, ils permettent de limiter l'épuisement des ressources naturelles. Leur engagement en faveur du recyclage est un axe de différenciation économiquement bénéfique qui leur donne la possibilité de répondre aux exigences de certains appels d'offre, en intégrant la gestion des déchets dans leurs prestations. En participant de manière active à la filière de collecte et recyclage, les différents acteurs de l'industrie du bâtiment s'engagent ainsi en faveur du développement durable et d'une économie circulaire profitable.



*« Tarkett confirme aujourd'hui son rôle moteur dans l'économie circulaire auprès de l'ensemble de ses clients et acteurs de l'industrie du bâtiment. Au-delà du service de recyclage ReStart, Tarkett fait figure de pionnier dans la mise en place d'un modèle économique à la fois responsable et profitable pour chacun des acteurs », précise Marc Cangelosi, Directeur Général de Tarkett France.*

[www.tarkett.fr](http://www.tarkett.fr)

#### À propos de Tarkett

Tarkett est un leader mondial des solutions innovantes de revêtements de sol et de surfaces sportives. Avec une large gamme de solutions intégrant des sols vinyles, linoléum, caoutchouc, moquettes, parquets & stratifiés, gazons synthétiques et pistes d'athlétisme, le Groupe sert ses clients dans plus de 100 pays dans le monde. Avec 12 000 collaborateurs et 34 sites industriels, Tarkett vend 1,3 million de mètres carrés de revêtement de sol chaque jour, à destination des hôpitaux, des écoles, de l'habitat, des hôtels, des bureaux ou commerces et des terrains de sport. Engagé en faveur du développement durable, le Groupe a mis en place une stratégie d'éco-innovation et promeut l'économie circulaire. Tarkett, dont l'activité est répartie de manière équilibrée entre l'Europe, l'Amérique du Nord et la zone des pays de la CEI, de l'Asie pacifique et de l'Amérique latine, a réalisé 2,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2014. Tarkett est coté sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment A, code ISIN FR0004188670, code mnémonique : TKTT) et figure dans les indices suivants : SBF 120, CAC Mid 60, CAC Mid & Small, CAC All-Tradable [www.tarkett.com](http://www.tarkett.com).

VISUELS DISPONIBLES AUPRÈS DE L'AGENCE DELPRAT RELATION PRESSE



**DELPRAT RELATION PRESSE** : Virginie Feuillebois & Clara Serre  
33, rue du Faubourg Saint Antoine - 75011 PARIS

01 71 70 38 38 - [virginie@relationpresse.com](mailto:virginie@relationpresse.com) - [clara@relationpresse.com](mailto:clara@relationpresse.com)